

Référentiel musique

Les structures qui adhèrent au Schéma peuvent répondre aux caractéristiques de plusieurs profils selon qu'elles dispensent des cours de musique, de danse ou de théâtre.

Ma structure dispense des cours de musique

Elle répond aux caractéristiques du profil A ou B :

Profil A

- ▶ 150 élèves minimum inscrits,
- ▶ 12 disciplines au moins et une offre de formation en éveil musical,
- ▶ un projet d'établissement incluant la pratique collective d'esthétiques variées (minimum quatuor),
- ▶ des évaluations de fin de cycle à l'échelon départemental,
- ▶ un directeur pédagogique identifié et rémunéré dans le respect de la législation du travail sur la base d'au moins 10 heures hebdomadaires,
- ▶ 12 enseignants minimum, diplômés à hauteur de 2/3 de l'effectif total,
- ▶ une animation du territoire (projet organisé en partenariat avec d'autres écoles ou acteurs du territoire...) en lien avec la stratégie haut-rhinoise de réussite éducative,
- ▶ un financement communal ou intercommunal.



Profil B

- ▶ 20 élèves minimum inscrits,
- ▶ 4 disciplines au moins,
- ▶ un projet d'établissement incluant la pratique collective (minimum quatuor),
- ▶ une évaluation de fin de cycle à l'échelon départemental,
- ▶ un directeur pédagogique identifié,
- ▶ 3 enseignants minimum, diplômés à hauteur de 1/3 de l'effectif total,
- ▶ un financement communal ou intercommunal.

Ma structure dispense des cours de danse

Elle répond aux caractéristiques du profil A ou B :

Profil A

- ▶ 4 élèves minimum par cours,
- ▶ 3 esthétiques dispensées pendant l'année scolaire par des enseignants diplômés ⁽¹⁾ (groupes de 4 à 20 élèves),
- ▶ un projet pédagogique annuel intégrant une programmation d'auditions, de master class, la présence d'artistes...
- ▶ une évaluation des cycles 1 et 2 complets pour une esthétique dominante par élève,
- ▶ une animation du territoire (projet organisé en partenariat avec d'autres écoles ou acteurs du territoire, auditions, restitution publique annuelle dans un espace scénique adapté...),
- ▶ des locaux en conformité avec la législation en vigueur,
- ▶ un financement communal ou intercommunal.



Profil B

- ▶ 4 élèves minimum par cours,
- ▶ 1 esthétique dispensée pendant l'année scolaire par un enseignant diplômé ⁽¹⁾ (4 à 20 élèves),
- ▶ un projet pédagogique simplifié annuel,
- ▶ une restitution publique annuelle dans un espace scénique adapté,
- ▶ des locaux en conformité avec la législation en vigueur.
- ▶ un financement communal ou intercommunal.

(1) Titulaire du Diplôme d'État (loi du 10 juillet 1989), d'une dispense ou de l'Agrément départemental en danse hip-hop ou africaine

Ma structure dispense des cours de théâtre

Elle répond aux caractéristiques du profil A ou B :

Profil A

- ▶ 4 élèves minimum par atelier,
- ▶ 3 ateliers dispensés pendant l'année scolaire par un enseignant diplômé ⁽²⁾ (groupes de 4 à 14 élèves),
- ▶ un projet pédagogique simplifié annuel justifiant d'une pratique complémentaire sur au moins 4 séances et proposant des moments d'échanges et de rencontre avec des artistes,
- ▶ une évaluation interne (format à valider par le CDMC ou à choisir entre les 3 modèles qu'il propose),
- ▶ une animation du territoire (projet à organiser en partenariat avec d'autres écoles ou acteurs du territoire, auditions, restitution publique annuelle dans un espace scénique adapté...),
- ▶ un financement communal ou intercommunal.



Profil B

- ▶ 4 élèves minimum par atelier,
- ▶ 1 atelier dispensé pendant l'année scolaire par un enseignant diplômé ⁽²⁾ (4 à 14 élèves),
- ▶ un projet pédagogique simplifié annuel (facultatif),
- ▶ une restitution publique annuelle minimum dans des locaux aménagés et bénéficiant d'une infrastructure technique,
- ▶ un financement communal ou intercommunal.

(2) Titulaire du Certificat d'aptitude (CA) ou du Diplôme d'État (DE) ou de l'Agrément départemental d'enseignement du Théâtre